

Conseil d'administration du 18 novembre 2022

Point V - Avis sur la nomination d'une directrice du service commun de formation continue

Le mandat de la Directrice du Service commun de la formation continue, Mme Florence Feutrie, arrive à échéance le 2 janvier 2023 (nomination en date du 3/01/2019).

Conformément à l'article D714-69 du Code de l'éducation, le service commun de la formation continue est dirigé par un directeur ou une directrice nommé.e par la Présidente de l'Université après avis du conseil d'administration. Les statuts du service commun précisent la durée du mandat du directeur. Celui-ci est renouvelable dans ses fonctions.

Il est proposé au Conseil d'administration de donner un avis sur le renouvellement du mandat de Mme Feutrie pour une durée de 4 ans, sur la fonction de directrice du SCFC.